

Direction Opérationnelle des Télécommunications de Mascara

Réf : AT/DOT29/SDT/DRA/470/2023

Sous-Direction Technique

Département réseaux d'accès

MASCARA le : 22/11/2023

Le Directeur Opérationnel de Mascara

A Monsieur BOURABAIN YACINE -

Gérant de l'entreprise des Installations téléphoniques

Sise à Local n° 01, Division 651 lots N°58 – Cité BERMADIA- RELIZANE.



Objet : Mise en demeure N° 02

Contrat D'ADHESION A COMMANDE : N°08/2021 du 14.04.2021.

PROJET : Travaux de développement du réseau de distribution ODN.

ODS N° : 211/23 du 25/07/2023. (Travaux distribution réseau ODN).

ODS N° : 212/23 du 25/07/2023. (Travaux Uplink)

Lieu des travaux : Cité 700 LOGTS ROUTE TIGHENNIF à Mascara ville .

Tenant compte de la séance du travail tenue au niveau de la sous direction technique en date du 21/11/2023, j'ai le regret de vous signaler que votre entreprise est absente ce jour le 22/11/2023 sur le chantier de distribution du réseau ODN et travaux uplink du projet sus cité en objet afin de procéder à la levée des réserves constatées par la commission technique en date du 20/11/2023.

Votre entreprise est mise en demeure de n'avoir pas entamer la levée des réserves d'où le projet doit être réceptionné sans réserves dans les délais de 48 heures ;

Votre absence nous incombe un retard considérable, et influe négativement sur nos engagements envers la hiérarchie afin de procéder à la commercialisation ainsi de satisfaire nos clients.

Je vous invite par la présente, de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de clôturer le projet par une réception provisoire dans les délais de 48 heures, muni de la documentation et tous matériel nécessaire.

Faute de quoi la DOT de Mascara est contrainte d'appliquer les clauses du contrat.

Signé le DOT de Mascara.



BERNARD Abdelkrim
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Mascara